

Annexe 5b

Exigences perception des couleurs pour personnes aux activités déterminantes pour la sécurité selon OAASF

Activités soumises à une attestation Art. 3 OAASF	Dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2c
Chef-circulation cat. B Accompagnateur de train UE et CH	Deutéranomalie / Protanomalie: → non	Inapte	<input checked="" type="checkbox"/> Inapte
Chef-circulation cat. A Employé de manœuvre Protecteur Chef de la sécurité Préparateur de train	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Déutéranomalie <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie

Activités <u>non</u> soumises à une attestation et autoprotection	Perception couleurs - dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2c
Selon art. 4 OAASF	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Déutéranomalie <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie

Remarques

- ¹⁾ En cas de faible perception des couleurs, l'entreprise définit le secteur d'engagement, compte tenu des conditions d'exploitation et de la coloration des signaux et, le cas échéant, des équipements de travail (par ex. écran) qui doivent être observés.

Lors d'une nécessité avérée (activités déterminantes pour la sécurité qui requièrent une perception intacte des couleurs), ordonner une anomaloscopie:

- apte en cas de quotient d'anomalie (QA) entre 0.6 et 2.0;
- apte sous réserves (deutéranomalie) lors d'un QA entre > 2 et 20, sinon inapte;
- la largeur de réglage (LR) ne doit pas avoir une dispersion supérieure à 10 traits.

Définitions

- Déutéranomalie affaiblissement vision couleur verte
- Protanomalie affaiblissement vision couleur rouge